



Crise : n'oublions pas les paradis fiscaux !

La crise financière devrait en toute logique remettre à l'ordre du jour la question des paradis fiscaux. Le Ministre du budget et des comptes publics a dit vouloir relancer la lutte contre les paradis fiscaux : on peut évidemment saluer l'intention, en espérant toutefois qu'elle soit véritablement suivie d'effets au plan international. Car jusque ici, la communauté internationale a laissé faire et laissé passer des pratiques contestables et dangereuses.

La situation est paradoxale : officiellement, les paradis fiscaux n'ont jamais été aussi peu nombreux ni aussi coopératifs depuis 10 ans, alors que dans les faits, ils ont rarement été aussi nombreux et influents. La liste de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) des pays considérés comme des paradis fiscaux non coopératifs ne comporte plus que trois pays : Andorre, Monaco et le Lichtenstein... Mais les territoires disposant à la fois d'une faible fiscalité, d'une opacité juridique, du secret bancaire et d'un environnement offrant une totale déréglementation des activités financières sont toujours aussi actifs.

Les paradis fiscaux ont souvent été assimilés, à tort, à des îles exotiques. La réalité est loin de cette image folklorique : les paradis fiscaux sont au cœur du système économique mondial. De la même manière, l'activité des paradis fiscaux ne se résume pas exclusivement au blanchiment et aux diverses formes de délinquance financière (dont la fraude fiscale). S'il est vrai que le blanchiment d'argent (600 à 1.800 milliards d'euros selon le Fonds monétaire international) et l'évasion fiscale, qui représente également des sommes colossales, sont rendues possibles et largement favorisées par ces territoires, il ne faut pas oublier le rôle que jouent les paradis fiscaux dans la finance internationale et, par la même, leur responsabilité dans la crise actuelle.

Les paradis fiscaux et judiciaires sont insérés dans l'économie et la finance mondiale. L'activité financière représente une part disproportionnée de l'activité économique de ces territoires et couvre de nombreux domaines : banques, assurances, valeurs... La plupart des banques implantées dans ces territoires sont en réalité des succursales ou des filiales de banques internationales « classiques » et connues. De par l'interconnexion et l'interdépendance des marchés financiers, ces territoires jouent un rôle important dans l'activité financière internationale, en raison de l'opacité et la déréglementation qu'ils autorisent.

Les volumes financiers sont énormes : la moitié du commerce mondial transiterait par les paradis fiscaux et judiciaires tandis que plus de 4.000 banques et la plupart des fonds d'investissements y sont installés. Au sujet des mécanismes ayant amené à la crise actuelle, le Fonds monétaire international montre que « *la titrisation consiste à regrouper les crédits hypothécaires dans une structure ad hoc, à savoir une simple société généralement enregistrée dans un paradis fiscal extraterritorial* ». Cette titrisation a engendré la spéculation, que l'argent noir issu du blanchiment et de la fraude fiscale a également contribué à alimenter, et a contaminé l'activité financière et économique, tout en permettant à certains bénéficiaires de dégager de juteuses rémunérations (commissions...). *In fine*, ce sont pourtant bel et bien les ménages et les PME qui « trinqueront ». Si personne ne peut prétendre savoir ce qu'il adviendra ni détenir des solutions miracles, on sait en revanche quels sont les facteurs qui ont contribué à « préparer » et à diffuser une telle crise. Un engagement moral sur les parachutes dorés paraît, dans un tel contexte, décalé et hors propos.

Une imposition de tous les revenus des valeurs mobilières au barème progressif (et non au taux proportionnel) serait une première réponse. Sur les paradis fiscaux et judiciaires, de nombreux travaux (OCDE, Commission européenne, organisations associatives et syndicales...) ont fait état de mesures techniquement réalisables. Mais la volonté politique n'a jamais été au rendez-vous pour mettre en oeuvre: des obligations de déclarer les opérations traitées avec les paradis fiscaux et judiciaire (interdiction de bénéficier de la certification des comptes et de l'accès aux aides publiques et aux marchés publics en cas de non respect), une obligation de déclarer les bénéficiaires de comptes et de sociétés, la levée du secret bancaire, des échanges automatiques d'informations entre autorités publiques (normes internationales de transparence), un renforcement de la coopération entre Etats et du contrôle financier, une harmonisation fiscale stoppant la concurrence fiscale et la fraude...